



DELIBERATION N° 81/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 AVRIL 2021 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE POUR LES PREJUDICES LIES AUX TRAVAUX DU TCSP

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 37
Nombre de Procuration : 03
Date de la convocation : mercredi 21 avril 2021

Nombre de suffrages exprimés : 40
Vote :
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-huit avril à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFAU, Dominique BERTONI, Ruth BIDIU-CEPRIKA, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Albanie CIPPE, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Teed GASPARD, Sandrine JACQUES GAÏL, Elaine JEAN, Farah KHAN, Patrick LECANTE (Visio), Chester LEONCE (Visio), Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE (Visio), Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Christian FAUBERT → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA, Nestor GOVINDIN → **Procuration** à Chester LEONCE, Hélène PAUL → **Procuration** à Seedna DELAR

ÉTAIENT ABSENTS : Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Jean-Victor CASTOR, Yahya DAOUDI, Corine DIMANCHE, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Marie-Laure PHINER-HORTH, Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Louis-Mike CALUMEY

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210428-81-AP-2021-DE
Date de télétransmission : 05/05/2021
Date de réception préfecture : 05/05/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le 29 mars 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le lundi 26 avril 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le lundi 26 avril 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 81/2021/CACL** relatif à l'approbation des modalités de fonctionnement de la commission d'indemnisation amiable pour les préjudices liés aux travaux du TCSP.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 81/2021/CACL** relatif à l'approbation des modalités de fonctionnement de la commission d'indemnisation amiable pour les préjudices liés aux travaux du TCSP.

INSTAURE la Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) pour les préjudices liés aux travaux du TCSP.

APPROUVE le règlement de la Commission d'Indemnisation Amiable (CIA).

ARRETE la composition de la Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) suivante :

Membres à voix délibérative :

- un président, magistrat du tribunal administratif de Cayenne
- un premier Vice-président, élu CACL délégué au développement économique
- un deuxième Vice-président, élu CACL délégué à la mobilité
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane (CCIG)
- un représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Guyane (CMA Guyane)

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210428-81-AP-2021-DE
Date de télétransmission : 05/05/2021
Date de réception préfecture : 05/05/2021

Membres à voix consultative :

- un représentant de la Direction Régionale des Finances publiques de Guyane
- un représentant de l'Ordre des Experts Comptables de la Guyane
- un représentant de la commune concernée par le dossier (ici la Commune de Cayenne)
- le Directeur de cabinet du président de la CACL
- le Directeur général des Services de la CACL
- le Directeur des Affaires financières de la CACL
- la Directrice de l'Aménagement, de l'habitat et de la Mobilité de la CACL
- le Chef de projet BHNS

APPROUVE la procédure de réception et d'instruction des dossiers de demande d'indemnisation à l'attention des demandeurs.

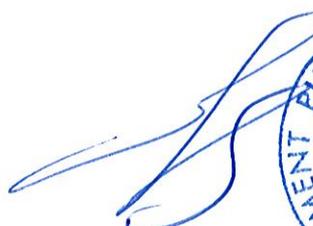
APPROUVE le formulaire de demande indemnisation et ses annexes.

AUTORISE, le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 28 avril 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL
Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210428-81-AP-2021-DE
Date de télétransmission : 05/05/2021
Date de réception préfecture : 05/05/2021